



Vous souhaitez vendre vos doubles ? PHILAPOSTEL vous explique comment réaliser des carnets à choix pour les circulations de timbres !

1- Se procurer des carnets de circulation dits « Carnet à Choix ».

Contactez le responsable des fournitures de notre association :

(les carnets à choix ne sont maintenant disponibles que chez Yvert et Tellier).

	Référence
Carnet à choix bleu 16 pages	1170
Recharges de 100 fiches	1171

Quand vous achetez un carnet, pensez à acheter un paquet de fiches (insérée dans la bande cristal du carnet, elle permet de décrire le timbre, son état, sa côte et le prix de vente).

NB : Vous pouvez réutiliser des carnets à choix d'une saison antérieure.

Il vous suffit de coller soigneusement sur la couverture du carnet une photocopie de la couverture d'un carnet neuf.

2- Disposer d'un catalogue correspondant au pays de vos timbres.

Le catalogue le plus utilisé est le catalogue Yvert et Tellier.

Contactez le responsable des fournitures de votre association, il vous fournira ce catalogue aux meilleures conditions.

NB : vous pouvez utiliser un catalogue de l'année précédente, les cotes évoluent peu. Il faut cependant indiquer sur la couverture du carnet, l'année du catalogue utilisé.

3 – Préparer les timbres que vous souhaitez vendre en les classant :

- par pays,
- en fonction de leur état neuf, neuf avec trace de charnière et oblitérés,
- en fonction de la chronologie des numéros du catalogue que vous utilisez qui est aussi la chronologie de l'émission des timbres.

Pour préparer vos timbres nous conseillons, d'utiliser des classeurs à bandes que peut vous fournir le responsable des fournitures de votre association.

Par convention entre tous les philatélistes, voici les codes de désignation des timbres :

- ★★ Neuf gomme d'origine intacte
- ★ Neuf avec trace de charnière
- (★) Neuf sans gomme ou gomme renouvelée
- ⊙ Oblitéré

4 – Réaliser un carnet de circulation.

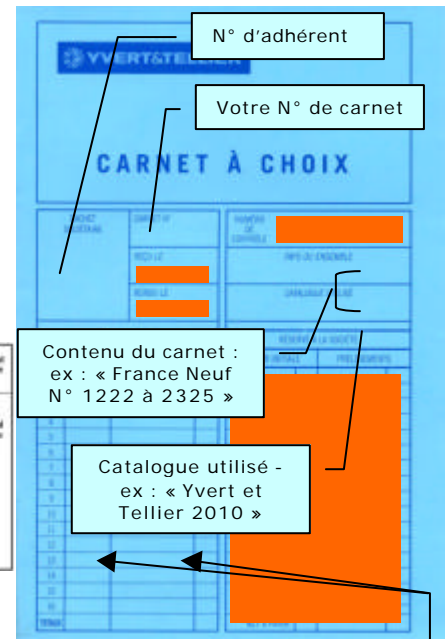
Prenez un « carnet à choix » neuf (ou rénové).

Indiquez sur la couverture : votre N° d'adhérent, le N° votre de carnet (c'est un N° qui vous appartient et que vous donnez à chaque carnet), son contenu puis le catalogue de cote utilisé ainsi que son année.

Prenez une 1^{ère} fiche et indiquez, en bleu ou noir, pour chaque timbre, son N°, sa cote (C.) et en rouge son prix de vente (P.).

Entourez le code correspondant à l'état du timbre mis en vente (ou rayez ceux qui ne correspondent pas à son état).

N°	Cote	Prix	État	Total ligne
1548	C 0,30	P 0,12	(*)	0,42
1555	C 0,45	P 0,18	(*)	0,63
1556	C 0,45	P 0,26	(*)	0,71
Total page				1,76



Prenez une 2^{ème} puis une 3^{ème} fiche et complétez-les de la même façon.

N°	Cote	Prix	État	Total ligne
1548	C 0,30	P 0,12	(*)	0,42
1555	C 0,45	P 0,18	(*)	0,63
1556	C 0,45	P 0,26	(*)	0,71
Total page				1,76

Pour chaque fiche, indiquez le total de chaque ligne dans la case « Total ligne ».

Indiquez le total des 3 fiches sur la fiche du bas dans la case « Total page ».

Reportez le nombre de timbres et le total de cette page sur la ligne correspondante de la couverture du carnet et faites de même pour chaque page.

Nota : Les cadres orangés sont réservés à PHILAPOSTEL.

Pour les timbres grands formats, vous pouvez utiliser plusieurs cases de la fiche (voir image ci-contre).

Il faut dans ce cas annuler la case non utilisée afin de faciliter le contrôle après prélèvement (voir image ci-dessous).

N°	Cote	Prix	État	Total ligne
1548	C 0,30	P 0,12	(*)	0,42
1555	C 0,45	P 0,18	(*)	0,63
1556	C 0,45	P 0,26	(*)	0,71
Total page				1,76



5 – Envoyer vos carnets.

Une fois vos carnets terminés, confiez-les au responsable du service échange de votre association.

Vous devez lui remettre un bordereau décrivant vos carnets leur valeur et une description sommaire du contenu.

Le responsable des circulations vous adressera ou vous remettra un accusé de réception de vos carnets. Cet accusé de réception comporte la numérotation nationale du carnet. A partir de ce moment vos carnets seront couverts par l'assurance PHILAPOSTEL.

Vos carnets circuleront pendant une saison puis vous seront rendus en juin ou juillet accompagnés du règlement correspondant aux prélèvements effectués.

Il sera prélevé 1% du montant total de la valeur initiale contenue dans le carnet au titre de l'assurance et 8% du montant total des ventes qui auront été effectuées (pour les frais de l'association).

Quelques petits conseils pour mieux vendre vos timbres :

- Evitez de mélanger dans un même carnet les timbres neufs, les timbres neufs avec trace de charnière et les timbres oblitérés. Si vous êtes amené à le faire, il est préférable de mettre les neufs en début de carnet, les « avec charnières » ensuite puis les oblitérés en fin de carnet.
- Présentez vos timbres en suivant l'ordre du N° de référence Yvert & Tellier. Cela facilitera les prélèvements car les timbres seront dans l'ordre de l'album de l'acheteur.
- Soyez raisonnable sur les prix de vente. En moyenne, un timbre oblitéré se vend à 25% ou 30% de la cote et un timbre neuf 40% ou 50% de la cote.

Voilà, il ne reste plus qu'à commencer ...